



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 6889

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème toujours d'actualité de mines anti-personnel. Un projet de loi devait être préparé concernant l'interdiction de la production et de la vente de cette catégorie d'armes tout à fait inhumaines qui ont fait et continuent hélas à faire tant de victimes innocentes. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état actuel de préparation de ce projet et à quelle date il pense pouvoir le présenter devant le Parlement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu soulever la question de la transposition en droit français des dispositions de la convention d'Ottawa. La France a signé, le 3 décembre, à Ottawa, la convention sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines antipersonnel. Le Gouvernement français déposera, dès le printemps 1998, un projet de loi de ratification de la convention d'Ottawa afin que son examen commence aussitôt que possible. Cette convention sera applicable dans notre droit interne dès son entrée en vigueur. Il est, par ailleurs, nécessaire de prévoir un projet de loi portant transposition dans notre ordre juridique interne d'un certain nombre de dispositions figurant dans la convention d'Ottawa, s'agissant, notamment, des sanctions pénales en cas de violation de la convention et de la mise en oeuvre du dispositif de vérification. Ce projet de loi sera déposé au Parlement dans le courant de l'année prochaine afin que son adoption puisse, en coïncidant avec l'entrée en vigueur de la convention d'Ottawa, assurer la mise en oeuvre effective des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6889

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4119

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 414